

# LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL de Trois-Bassins en route

Le 1<sup>er</sup> décembre 2021, les acteurs du territoire, parmi lesquels la Chambre d'agriculture a participé à un forum de lancement du Projet Alimentaire Territorial (PAT), en présence de Daniel Pausé, maire de Trois Bassins et des élus locaux pour une alimentation saine et durable pour tous. L'objectif, gagner en autonomie alimentaire sur la commune à travers une série d'actions et de mesures.



Une réunion de travail partenariale s'est déroulée en décembre dernier

## I. UNE DÉMARCHÉ PARTENARIALE

### A. Le territoire de Trois-Bassins

Trois-Bassins est une commune rurale située sur la planèze Ouest de La Réunion. Avec un centre-bourg situé à 800m d'altitude, il s'agit du territoire le moins urbanisé et le moins peuplé de son intercommunalité, la Communauté d'Agglomération de la Côte Ouest (TCO). Territoire fortement marqué par sa géographie et sa configuration physique, il présente de fortes pentes et s'étend sur un plan incliné du littoral aux remparts des cirques de Cilaos et de Mafate. C'est aussi un territoire fragmenté et scindé par un réseau hydrologique dense de 19 bras de ravines. De plus, la commune est coupée en deux par la Grande Ravine, la plus grande de La Réunion. Impacté par ces handicaps naturels, le développement de la commune, qui s'étend sur une bande étroite d'environ trois kilomètres de large et de quinze de long, est, tout comme son urbanisation, particulièrement contraint.

Ce territoire, accidenté et très pentu, se dessine en étages, véritables balcons sur les paysages, de la

barrière de corail au Grand Bénare, point culminant à près de 2 900 mètres d'altitude, soit « du battant des lames au sommet des montagnes ». L'étagement de paysages diversifiés, les successions de nuances climatiques, et la richesse du terroir et de l'identité rurale du territoire font toute l'authenticité et le potentiel de développement de Trois-Bassins qui ambitionne de devenir une véritable destination touristique.

Malgré les contraintes foncières, l'agriculture est ancrée dans la diversité de ces paysages et dans la culture des habitants. Anciennement concerné par la culture du Géranium, le territoire s'est résolument tourné vers la culture de la canne à sucre et concentre aujourd'hui une centaine d'agriculteurs sur environ 800 hectares. En matière sociale, la ville est confrontée à des difficultés cumulées. Avec un taux de chômage avoisinant les 60 % chez les moins de 25 ans et de 40 % en moyenne, et un taux de pauvreté de 39 %, la précarité alimentaire est une problématique quotidienne et le bien mangé un objectif prioritaire de la collectivité.

### B. « Nourrissons nos racines, cultivons nos liens »

Le projet alimentaire territorial (PAT) est une démarche partenariale élaborée de manière concertée et visant à fédérer et structurer les actions menées par divers acteurs sur le territoire, afin de permettre à tous les habitants de bénéficier d'une alimentation saine et durable. Parce que nos pratiques alimentaires ont un impact sur notre santé et sur l'environnement, la ville de Trois-Bassins s'engage en faveur d'un système alimentaire sain et durable et ce au travers d'une contribution à la structuration de filière agroalimentaire communale.



Plusieurs réunions de travail en présence de la Chambre sont déjà intervenues sur ce projet de PAT.

Fort de ces constats, la ville souhaite re-territorialiser son système alimentaire afin de concentrer les opportunités en matière d'emploi et de solutions locales aux problématiques sociales et sociétales du territoire. Le PAT est également un outil qui permettra d'encourager la mutation agricole du territoire au travers la diversification, la professionnalisation des producteurs, la valorisation des nouveaux modes de production agro-écologiques tout en contribuant au développement de l'activité économique et de l'emploi et en préservant les ressources environnementales. Il permettra également de travailler collectivement à la création d'une offre alimentaire locale qui prône la consommation de produits locaux, de saison et de qualité.

## C. Avec la Chambre d'agriculture

Il présente de ce fait, un objectif économique, environnemental et social par la diversité de ses actions, le Projet Alimentaire Territorial poursuit 4 objectifs :

- sociétal, avec un programme de sensibilisation des citoyens prenant en compte les différents âges de la vie et la diversité des publics
- économique, en relocalisant les filières alimentaires au travers de la restauration collective
- environnemental, en favorisant la transition agroécologique des pratiques agricoles et ainsi contribuer à la préservation des ressources naturelles du territoire
- social, en luttant contre la précarité alimentaire, d'une part par l'augmentation des dons aux associations et d'autre part en soutenant les initiatives d'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Il se décline en 3 axes :

- placer l'agriculture et l'alimentation au cœur du développement territorial ;
- favoriser une alimentation locale plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement et de la santé ;
- faire la promotion des initiatives positives trois-bassinoises.

Dans la réalisation de son Projet Alimentaire Territorial, la ville sera accompagnée par la chambre d'agriculture dans le cadre de l'élaboration de sa charte agricole territoriale. Les objectifs seront en outre de protéger le foncier agricole et de maintenir le potentiel productif, soutenir la viabilité des exploitations et améliorer les conditions techniques de production en accompagnant l'organisation d'une filière agroalimentaire.

La charte de développement agricole est un outil d'élaboration, de suivi et d'évaluation du projet agricole communal, articulé avec des projets urbains, environnementaux et économiques sur le territoire communal, cohérent avec les orientations agricoles régionales, nationales et européennes et partagé par les différents acteurs agricoles et de l'aménagement du territoire. Le choix de cette démarche traduit la volonté de la commune de Trois Bassins de développer le caractère partenarial de ses relations avec l'ensemble des acteurs agricoles et les aménageurs de l'espace. Elle permet aussi de saisir l'opportunité de transcrire de l'échelle stratégique régionale à l'échelle opérationnelle communale, les objectifs de la politique agricole et les prescriptions ou objectifs de documents tels que le Schéma d'Aménagement Régional ou le Schéma de Cohésion Territoriale.